

## **Complément d'information sur le calcul de la perte de revenu en taxation pour la Ville de Mont-Tremblant - 6 juin 2016**

Le présent rapport est un complément d'information au rapport intitulé «Analyse des impacts du tracé Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Donat pour le territoire de la Ville de Mont-Tremblant – 17 mai 2016. Ce rapport apporte la précision requise sur le calcul de la perte de revenu en taxation pour la Ville de Mont-Tremblant mentionné à ce rapport.

### **Calcul de la perte de revenu en taxation pour la Ville de Mont-Tremblant – corridor A**

Le calcul de la perte de revenu en taxation pour la Ville de Mont-Tremblant est basé sur le taux de taxation en vigueur pour l'année 2016 (0,65\$/100\$ d'évaluation).

La valeur quantitative établit pour le corridor A et B provient de la somme de la valeur des expropriations évaluées pour chacun de ceux-ci.

La valeur utilisée pour évaluer le montant de l'expropriation est celle du rôle d'évaluation de la ville de Mont-Tremblant daté du 2014. Bien que la valeur évaluée pour l'expropriation ne corresponde pas la valeur à l'exproprié, il s'agit de la valeur s'y rapprochant le plus hormis le montant de l'indemnité.

Quant à la valeur de la ligne 7, elle a été évaluée à partir de la valeur la plus basse observée pour une construction existante située dans la phase 1 au montant de 240 000 (annexe A au présent rapport).

Le total de 2 241 200 \$ indiqué pour le corridor A correspond à la somme des lignes 4, 5, 7, 10, 11, 12, 16 et 18 du rapport daté du 17 mai 2016.

Valeur de la Ligne 4	16 000 \$
Valeur de la Ligne 5	86 700 \$
Valeur de la Ligne 7	1 200 000 \$
Valeur de la Ligne 10	129 500 \$
Valeur de la Ligne 11	65 000 \$
Valeur de la Ligne 12	396 900 \$
Valeur de la Ligne 16	168 300 \$
Valeur de la Ligne 18	178 800 \$
Somme	2 241 200 \$
Divisé par 100	22 412 \$
Multiplié par le taux de taxation en vigueur	22 412 \$ X 0,65\$ = 14 567,80 \$ pour un an
Multiplié sur 30 ans (nombre d'années utilisé pour simuler un impact à long terme)	14567,80 \$ X 30 ans = 437 034 \$

## **Calcul de la perte de revenu en taxation pour la Ville de Mont-Tremblant – corridor B**

Le total de 1 129 900 \$ indiqué pour le corridor b correspond à la somme des lignes 25, 29, 31, 32, et 40 du rapport daté du 17 mai 2016.

Valeur de la Ligne 25	198 900 \$
Valeur de la Ligne 29	336 600 \$
Valeur de la Ligne 31	115 400 \$
Valeur de la Ligne 32	120 000 \$
Valeur de la Ligne 40	359 000 \$
Somme	1 129 900 \$
Divisé par 100	11 299 \$
Multiplié par le taux de taxation en vigueur	11 299 \$ X 0,65\$ = 7 344,35 \$ pour un an
Multiplié sur 30 ans (nombre d'années utilisé pour simuler un impact à long terme)	7344,35 \$ X 30 ans = 220 330,50 \$



Signature: Louis Martin

ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

LEVAC, LOUIS-MARTIN  
URBANISTE  
PERMIS #1019